



COMPTE RENDU N°17 REUNION DU CABINET DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois février à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet ;
- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques.

Les conseillers Jean Roger OSSETE et Euloge ITOUA, permissionnaires, n'ont pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour de la réunion comprenait les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 16 février 2022.
2. Point de l'exécution des décisions prises lors de la réunion du 16 février 2022.
3. Réexamen de la feuille de route de mission de suivi et d'évaluation ;
4. Réexamen de la fiche standard de suivi et d'évaluation des projets ;
5. Sélection des projets (pour un premier point de la situation au 1^{er} trimestre 2022) ;
6. Examen du format standard du rapport de suivi-évaluation ;
7. Cadre de concertation avec les partenaires au développement ;
8. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 16 février 2022.

Le compte rendu de la réunion du 16 février 2022 a été adopté moyennant les corrections faites par le RPPR.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 16 février 2022

Le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions de la réunion du 16 février 2022.

A l'issue de cette présentation, le RPPR a instruit d'achever l'élaboration du plan de passation des marchés de la Task-Force, de sorte à le transmettre, dès le lendemain, à l'Agence de régulation des marchés publics, en même temps que la note de service mettant en place la cellule de gestion des marchés publics.

Il a également demandé que l'évaluation de la dépense relative à l'installation du site web soit communiquée au Secrétariat général de la Présidence de la République en vue de sa prise en charge.

3. Réexamen de la feuille de route de mission de suivi-évaluation.

Le projet de feuille de route standard, sous forme de tableau, n'a pas fait l'objet de présentation en l'absence du conseiller aux évaluations financières, son concepteur.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a fait une brève présentation des propositions relatives aux questions d'éthique suggérées comme complément au projet initial.

Après échanges, le RPPR a instruit de traduire le contenu du tableau en texte qui prendra en compte les questions d'éthique. Le tableau sera une annexe de la feuille de route.

4. Réexamen de la fiche standard de mission de suivi-évaluation

Après la brève présentation du conseiller aux politiques et programmes sociaux, le RPPR a donné des indications sur les corrections à apporter à la fiche standard de suivi et à celle d'évaluation des plans, programmes et projets. La proposition de fiche

standard d'analyse et réflexion critique a été retirée du fait que les tâches qu'elle prévoit seront effectuées au cabinet sous la direction du RPPR.

5. Sélection des projets (pour un premier point de situation au 1^{er} trimestre 2022).

Le RPPR a précisé ses instructions en prescrivant d'entreprendre, sans tarder, une enquête pour collecter des informations sur la mise en œuvre des 153 projets identifiés et dont les listes ont été portées à la très haute attention du Président de la République, Chef de l'Etat. L'objectif est qu'il soit possible, au début du mois d'avril 2022, d'apporter au Président de la République une première information sur la mise en œuvre (en cours ou pas encore) des projets identifiés à suivre et à évaluer.

6. Examen du format standard du rapport de suivi-évaluation.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté le projet de format standard du rapport d'évaluation des plans, programmes et projets en examen.

Au terme des échanges qui ont suivi, le RPPR a donné des indications pour réécrire le projet en le structurant en quatre (4) parties principales avec en plus une introduction et une conclusion.

7. Cadre de concertation avec les partenaires au développement.

Les conseillers à la planification et à la prospective et aux programmes et politiques économiques ont, tour à tour, présenté les deux notes portant sur le point en examen.

Au terme d'échanges, le RPPR a donné les instructions suivantes :

- écrire aux partenaires pour proposer la tenue de réunions trimestrielles de suivi-évaluation des projets en cours d'exécution;
- prévoir que chaque réunion donne lieu à la rédaction d'un relevé de conclusions ;

- obtenir des partenaires (par le même courrier) la désignation de leurs points focaux qui travailleront, avec ceux du cabinet du RPPR, à la préparation des réunions trimestrielles et à l'élaboration, par avance, des projets de relevé de conclusion des réunions, en fonction de l'ordre du jour ;
- préparer un calendrier indicatif des réunions ;

Ces indications déterminent le cadre de concertation à instituer avec les partenaires.

Aucun point n'étant inscrit au titre des divers et plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14heures 45 minutes.

Fait à Brazzaville, le 23 février 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT